Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215601451-20260320-2026_03_19-DE

COMMUNE DE NÉANT-SUR-YVEL
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
* * * * * * * * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026-03-19

Sur la tenue de la séance :

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à 18 Heures 30 minutes, le conseil municipal dûment convoqué le seize mars deux mille vingt-six s'est réuni à la Mairie sous la présidence de *Michel QUEREL, doyen d'âge de l'assemblée, jusqu'à l'élection du Maire.*

Sur la tenue des débats et le vote des délibérations :

Présents : Mr LOUAPRE Philippe - Mme NOUVEL Claudia - Mr QUÉREL Michel - Mme LAUR Jocelyne - Mr ONNO Denis - Mr BOURDIN Philippe - Mme DROUIN Carolle - Mme BECEL Sylvie - Mr CHÉREL Fabrice - Mr PERRICHOT Bruno - JARNIGON Sylvie - Mme CHARTIER Gwénaëlle - Mr RUELLAND Samuel - Mr LE GALLIC Thomas

Absente excusée : Mme DANIEL-NOGUES Claudia

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	14
Nombre de membres ayant pris part aux délibérations :	14

Samuel RUELLAND est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

Considérant que le Conseil municipal a respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

N° 2026-03-19 – Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au Maire au maximum.

Monsieur le Maire propose de fixer à 3 le nombre d'adjoints au Maire :

Suffrages exprimés : 14	Abstention : 0	Majorité requise : 8
Pour : 14	Contre : 0	

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215601451-20260320-2026_03_19-DE

Après en avoir débattu, le conseil municipal :

- **FIXE** à 3 le nombre d'adjoints au Maire.

Le Maire,

Philippe LOUAPRE

Affichée le

MAIRIE de NEANT-SUR-YVEL
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
56 (Morbihan)